

EXTRAIT DU REGISTRE D TO COME de réception en préfecture 1942-57400085-20221208-DEL-2022-317-DE 2022-317-DE 2022-3

SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2022

DEL-2022-317

L'An deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1er/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARRY, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, GAUDIN, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VITTOZ.

Suppléants :

MM. BOSSON, CARME, CHARBONNIER, DUPERTHUY, GAILLARD, MULATIER-GACHET.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER, WENDLING.

MM. BARON, BLOUIN, BURNET, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, DEFAGO, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, HACQUIN, HAVEL, LEBEAU-GUILLOT, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PENHOUËT, PERRET, ROLLIN, SADDIER, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, BRUNO.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BOISIER, BOUCHET, CALONE, CHARRAT, DUNAND, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEROY, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, HULIN, KHAY, JAILLET, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, PAILLOLE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT : du SYANE

Membres en exercice : 89
Présents : 51
Représentés par mandat : 25

Objet : COMMUNES DE PASSY, VEIGY-FONCENEX ET CONTAMINE-SUR-ARVE - COMPETENCE
OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC » - DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE SUITE
AU TRANSFERT DE COMPETENCE

Exposé du Président,

Conformément aux statuts du SYANE, la compétence optionnelle Eclairage Public peut s'exercer selon deux options, au choix des collectivités adhérentes :

- L'option A qui concerne l'investissement,
- L'option B qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Le transfert de compétence s'effectue par délibération des collectivités.

Les communes de PASSY, VEIGY-FONCENEX et CONTAMINE-SUR-ARVE ont décidé de transférer la compétence suivant l'option B.



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20221208-DEL-2022-317-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022

Suite à cette délibération, le SYANE est amené à délibérer de manière concordante. Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » selon l'option B (Investissement et exploitation / maintenance) pour les communes suivantes :

| Code INSEE | Nom de la commune | Date délibération de la commune | Option | Date de mise en œuvre |
|------------|--------------------|---------------------------------|--------|--------------------------|
| 74208 | PASSY | 02/11/2022 | В | 01/05/2023 |
| 74087 | CONTAMINE-SUR-ARVE | 20/10/2022 | В | 01/05/2023 |
| 74140 | VEIGY-FONCENEX | 30/09/2022 | В | 01/04/2023 |

Adopté à l'unanimité.

e Président

Joël BAUD-GRASSET.

